



PLAN DE PROTECTION

1. Pas de symptômes

Les participants, adultes ou enfants présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux cours de natation.

L'enfant dont un parent a été testé positif au COVID-19 reste à la maison le temps de la quarantaine.

Le/la moniteur/trice doit être informé.e immédiatement en cas de symptômes.

2. Garder ses distances

Dans la mesure du possible les adultes doivent garder entre eux une distance minimum de 1,5 mètres (non valable pour les enfants entre eux).

Renoncer aux contacts avec les autres participants, adultes ou enfants.

Masque obligatoire en entrant dans l'école ainsi que dans le couloir d'entrée à la piscine (foehns).

Se désinfecter les mains avec le gel mis à disposition en entrant et en sortant des « foehns ».

3. Listes des présences

Une liste des nageurs présents au bord du bassin, avec coordonnées complètes, sera dressée à chaque séance.

4. Directives pour l'utilisation des vestiaires et des sanitaires.

L'accès aux vestiaires est interdit aux parents (à l'exception pour les enfants en 1P).

Après avoir accompagné vos enfants, vous devez quitter rapidement le bâtiment. Par conséquent, les parents ne restent pas derrière la vitre intérieure de la piscine.

Les douches et les toilettes peuvent être utilisées conformément à la réglementation de la piscine.

5. Utilisation de la piscine

À l'exception des restrictions énumérées dans ce concept de protection, la piscine est à disposition de tous conformément aux règles d'utilisation en vigueur.

Les moniteurs sont responsables de la mise en œuvre des mesures de protection à l'intérieur du bassin.

Personne de contact : Didier Gerosa, président, info@bernex-natation.ch